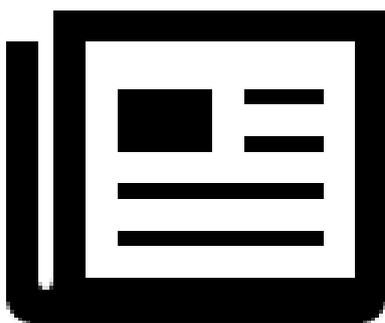


<http://clg-andre-chene-les-jacobins-fleury-les-aubrais.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article1003>



# Lien entrainement ASSR 1 et 2

- Les infos -



Date de mise en ligne : jeudi 9 mars 2023

---

**Copyright © Collège André Chêne - Fleury-les-Aubrais - Tous droits réservés**

---

Madame, monsieur,

Votre enfant va bientôt passer l'attestation scolaire de sécurité routière. (courant Mars - Avril). Une convocation va lui être donnée par son professeur principal.

Cette attestation a un caractère obligatoire conformément à l'arrêté du 25 mars 2007.

L'obtention de l'ASSR1, de l'ASSR2 ou de l'ASR permet de se présenter à la partie pratique du brevet de sécurité routière (BSR) correspondant à la catégorie AM du permis de conduire (conduite d'un deux-roues motorisé ou d'un quadricycle léger dès 14 ans).

L'ASSR2 ou l'ASR est obligatoire pour la délivrance du titre du permis de conduire pour tous les jeunes nés à compter du 1er janvier 1988 et ayant moins de 21 ans.

Voici un lien d'entraînement

<https://e-assr.education-securite-routiere.fr/>

L'équipe de direction